

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Haiti-De-Suez-a-Haiti-les-alliances-douteuses-de-la-France>

-Haïti-De Suez à Haïti, les alliances douteuses de la France

- Les Cousins - Amérique Centrale et Caraïbes -

Date de mise en ligne : lundi 8 mars 2004

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par Carlos Debiasi

El Correo, 7 mars 2004

Jour après jours l'intervention franco-américaine s'effiloche comme la récente déclaration de John Kerry le prouve, disant que Bush aurait dû soutenir Aristide au lieu de s'embarquer dans une nouvelle aventure en Haïti avec la France et le Canada cette fois-ci. Le candidat démocrate à l'élection présidentielle du 2 novembre reproche à George W. Bush - dans un entretien accordé vendredi 5 mars au New York Times- d'avoir adressé un « message terrible » à la région des Caraïbes et aux démocraties en général, en ne soutenant pas Jean-Bertrand Aristide, président élu de Haïti .

Il expliqua qu'il aurait fallu appuyer l'envoi d'une force internationale pour protéger Aristide alors que la rébellion menaçait d'entrer dans Port-au-Prince, la capitale.

En France l'opinion commence à se poser des questions sur cette intervention douteuse qu'on compare aux lamentables événements de 1956 où avec la Grande-Bretagne et Israël une attaque surprise avait été menée sur le Canal de Suez nationalisé à l'époque par Nasser. Certains disent même que la demande portant sur des millions de dollars faite à la France par Aristide en compensation des dommages coloniaux aurait poussé Chirac à soutenir Bush militairement pour se débarrasser du gêneur alors qu'un rapport de Régis Debray avait certes établi une responsabilité de la France tout au long du XIXème siècle, mais injustifiable juridiquement.

« Remarquez, Aristide ce n'était pas idéal, il a mal agi à de nombreuses reprises », a observé John Kerry. Mais Washington et Paris ont des accords dans la région prévoyant qu'un régime démocratique a le droit de demander de l'aide, avoir piétiné tout cela c'est encore une fois gaspiller la crédibilité du droit international que prodiguent sans cesse ces deux puissances.